# Sikafloor®-2002 Comp. B



Version Date de révision: Numéro de la FDS: 2.0 03/08/2019 000000604116

#### **SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit Sikafloor®-2002 Comp. B

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de la compagnie 601, avenue Delmar

Canada

Pointe-Claire, QC H9R 4A9

Sika Canada Inc. www.sika.ca

Téléphone : (514) 697-2610 / 1 (800) 933-7452

Fac-similé (514) 694-2792

Adresse courriel de Services :

Santé et Sécurité

ehs@ca.sika.com

d'urgence

Numéro de téléphone en cas : CANUTEC (frais virés) (613) 996-6666 (24 hours)

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

#### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classification SGH

: Catégorie 4 Toxicité aiguë (Oral(e))

Corrosion de la peau : Catégorie 1A

Dommages occulaires

graves

: Catégorie 1

Sensibilisation de la peau : Sous-catégorie 1A

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger





Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires

graves.

# Sikafloor®-2002 Comp. B



 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 03/08/2019
 000000604116

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Déclarations sur la sécurité

#### : Prévention:

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Entreposage:

P405 Garder sous clef.

#### Élimination:

P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Attention

: Des rapports ont associé qu'une exposition répétée et prolongée à certains produits chimiques présents dans ce produit peut causer des dommages permanents au cerveau, au foie, aux reins et au système nerveux central. Un mauvais usage à des concentrations délibérées et l'inhalation des vapeurs peuvent être nocifs ou mortels.

#### **Autres dangers**

Inconnu.

### Renseignements supplémentaires

Si le produit est sous forme liquide ou de pâte, les dangers pour la santé énumérés liés à la poussière ne sont pas considérés comme importants. Cependant, le produit peut contenir des

# Sikafloor®-2002 Comp. B



 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 03/08/2019
 000000604116

substances qui pourraient être des risques potentiels si elles se retrouvent dans l'air, en raison de meulage, le ponçage ou d'autres procédés abrasifs.

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
alcool benzylique	100-51-6	>= 30 - < 40
2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	25513-64-8	>= 20 - < 25
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	>= 20 - < 25
Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	25068-38-6	>= 10 - < 20
alcool benzylique	100-51-6	>= 30 - < 60
2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	25513-64-8	>= 10 - < 30
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	>= 5 - < 10

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la

peau

: Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les corrosions cutanées non traitées donnent des blessures qui guéris-

sent lentement et difficilement.

En cas de contact avec les

yeux

: L'aspersion des yeux, même par de petites quantités, suffit à

provoquer des lésions irréversibles et la cécité.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Retirez les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Les dommages à la santé peuvent être retardés.

effets corrosifs

effets sensibilisants

# Sikafloor®-2002 Comp. B



Numéro de la FDS: Version Date de révision: 2.0 03/08/2019 000000604116

> Gêne gastro-intestinale Réactions allergiques

Dermatite

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé

et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Nocif en cas d'ingestion.

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.

Provoque de graves brûlures.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

#### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions Moyen d'extinction approprié

locales et à l'environnement immédiat.

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

reieter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Utiliser un équipement de protection personnelle. Refusez l'accès aux personnes non protégées.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

### **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

: Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

# Sikafloor®-2002 Comp. B



 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 03/08/2019
 000000604116

Conseils pour une manipulation sans danger

 Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir le chapitre 8).

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.

Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques.

Conditions de stockage sures

Garder dans le contenant original.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Conserver conformément à la réglementation locale.

#### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'une ventilation adéquate devrait suffire pour limiter l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques. Si l'utilisation de ce produit génère de la poussière, des émanations, des gaz, des vapeurs ou une suspension dans l'atmosphère de gouttelettes microscopiques, utilisez une enceinte d'isolement, un système de ventilation par aspiration à la source ou toute autre mesure d'ingénierie convenable pour limiter l'exposition des travailleurs aux limites obligatoires de dose.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

: Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la concentration maximale prévue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de

(gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.

Protection des mains

Remarques : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des

gants résistants aux produits chimiques conformes aux

# Sikafloor®-2002 Comp. B



 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 03/08/2019
 000000604116

normes et règles approuvées doivent être portés en tout

temps lorsqu'on manipule les produits chimiques.

Protection des yeux : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des

lunettes protectrices conformes aux normes et règles ap-

prouvées doivent être portées.

Protection de la peau et du

corps

: Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spé-

cificités du poste de travail.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après

la manipulation du produit.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protec-

tion avant d'entrer dans les zones à manger.

Se laver à fond après manipulation.

#### **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : liquide

Couleur : ambre

Odeur : type amine

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : non établi(e)

Point/intervalle de fusion /

Point de congélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : 96 °C (205 °F)

Méthode: vase clos

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supé-

rieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 0.07 hPa (0.05 mmHg)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1.008 g/ml (23 °C (73 °F) ())

# Sikafloor®-2002 Comp. B



 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 03/08/2019
 000000604116

Solubilité

Solubilité dans l'eau : partiellement soluble

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

inflammation

: Donnée non disponible

Température d'auto-

: Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

: Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : > 7 mm2/s (40 °C)

Propriétés explosives : Donnée non disponible

poids moléculaire : Donnée non disponible

### **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Ce produit est chimiquement stable.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Produits incompatibles : Donnée non disponible

Donnée non disponible

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1,702 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 9.18 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

# Sikafloor®-2002 Comp. B



 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 03/08/2019
 000000604116

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

alcool benzylique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 1,620 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.178 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 910 mg/kg

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 1,030 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.01 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): > 2,000 mg/kg

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids molécu-

laire moyen <= 700):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): > 20,000 mg/kg

alcool benzylique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 1,620 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.178 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 910 mg/kg

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 1,030 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.01 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): > 2,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque de graves brûlures.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

# Sikafloor®-2002 Comp. B



 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 03/08/2019
 000000604116

#### Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau: Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires: Non répertorié selon les informations disponibles.

### Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

IARC Sans objet

NTP Sans objet

#### Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

### STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

### **Composants:**

alcool benzylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

### 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)):

29.5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Leuciscus idus (Ide)): 174 mg/l

(Toxicité chronique) Durée d'exposition: 48 h

### 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité pour les algues : ErC50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 10 -

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

# Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l

# Sikafloor®-2002 Comp. B



 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 03/08/2019
 000000604116

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.8 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

alcool benzylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)):

29.5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: CL50 (Leuciscus idus (Ide)): 174 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité pour les algues : ErC50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 10 -

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique sup-

plémentaire

: Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précau-

tions d'usage.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les

égouts et cet conduits d'évacuation.

#### SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-

produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les

# Sikafloor®-2002 Comp. B



Version Date de révision: Numéro de la FDS: 2.0 03/08/2019 000000604116

autorités locales.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une instal-

lation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimi-

nation ou recyclage.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### Réglementation nationale

TMD (route/train)

No. UN UN 3066

Nom d'expédition MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

Classe 8 Groupe d'emballage Ш Étiquettes

### Réglementations internationales

**IATA-DGR** 

UN/ID No. UN 3066

Nom d'expédition Paint related material

Classe 8 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Corrosives

Instructions de conditionne-

Réglementation nationale

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-852

ment (avion de ligne)

**Code IMDG** 

No. UN UN 3066

Nom d'expédition PAINT RELATED MATERIAL

856

Classe 8 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 8 **EmS Code** F-A, S-B Polluant marin non

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

# Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

# Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

# Sikafloor®-2002 Comp. B



 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FDS:

 2.0
 03/08/2019
 000000604116

#### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

#### Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision : 03/08/2019

Préparé par : R & D de Sika Canada Inc.

#### Avis au lecteur:

Les renseignements contenus dans la fiche signalétique s'appliquent seulement au produit particulier de Sika Canada, identifié et décrit aux présentes. Ces renseignements ne sont pas destinés à traiter, ni ne traitent l'utilisation ou l'application du produit identifié de Sika, en combinaison avec aucun autre matériel, produit ou processus. Tous les renseignements énoncés aux présentes sont fondés sur les données techniques relatives au produit identifié, que Sika croit fiables à la date des présentes. Avant d'utiliser un produit quelconque de Sika, l'utilisateur doit toujours lire et suivre les avertissements et instructions de la plus récente fiche technique du produit, l'étiquette du produit et la fiche signalétique du produit particulier de Sika, disponibles sur notre site Internet et/ou au numéro de téléphone ci-inclus.

SIKA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DESDITS RENSEIGNEMENTS OU DE LEUR UTILISATION. SIKA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE QUELQUE THÉORIE JURIDIQUE QUE CE SOIT. SIKA DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CE PRODUIT D'UNE MANIÈRE QUI VIOLE UN QUELCONQUE BREVET OU QUI CONTREVIENT AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS.

Toutes les ventes de produits Sika sont sous réserve de ses modalités de vente courantes disponibles sur le site Internet www.sika.ca ou en téléphonant au 514-697-2610.

### Texte complet d'autres abréviations

ADR /	Accord europ	éen relatif au	transport internati	onal des marchandises

Dangereuses par Route

CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no-effect level

EC50 Half maximal effective concentration

GHS Globally Harmonized System

IATA International Air Transport Association
IMDG International Maritime Code for Dangerous Goods

LD50 Median lethal dosis (the amount of a material, given all at once, which

causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)

LC50 Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that

kills 50% of the test animals during the observation period)

MARPOL International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973

as modified by the Protocol of 1978

OEL Occupational Exposure Limit

PBT Persistent, bioaccumulative and toxic PNEC Predicted no effect concentration

REACH Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the

Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation,





Version 2.0	Date de révision: 03/08/2019	Numéro de la FDS: 00000604116
	Authorisation and Restriction of European Chemicals Agency	Chemicals (REACH), establishing a
SVHC	Substances of Very High Conce	rn
vPvB	Very persistent and very bioaccu	umulative
CA / 3F		